

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1607

7 août 2010

SOMMAIRE

AddSorb S.A.	77117	GEFS International Finance S.à r.l.	77110
Allfina S.A.	77090	GEFS International Finance S.à r.l.	77111
Analyse & Conseil S.à r.l.	77090	GEFS Pan Europe Funding S.à r.l.	77112
Barclays European Infrastructure Projects S.à r.l.	77115	GEFS Pan Europe Funding S.à r.l.	77111
Blueshield Management S.A.	77127	GEFS Pan Europe Holding S.à r.l.	77112
Broad View S.A.	77093	GEFS Pan Europe Holding S.à r.l.	77112
Brookfield Aylesbury Holding S.à r.l.	77124	Geneguard Laboratories S.A.	77112
Brookfield Aylesbury S.à r.l.	77127	Geofelt	77120
Brookfield Eden Investments n°1 S.à r.l.	77090	Giellepi S.A.	77112
Brookfield (NCC) S.à r.l.	77121	Globehotels S.A.	77113
Daumont Development S.A.	77132	Greek Paper Manufacturing S.à r.l.	77130
Deloranch International S.à r.l.	77093	Gustaf S.à r.l.	77113
Delphi International S.à r.l.	77133	Harvest S.A.	77114
Dischavulco Immo S.A.	77093	Hutley Delemont Luxembourg S.à r.l. ...	77113
D.P. Consult S.A.	77120	H.V.L. S.A.	77113
DVJ Invest S.A.	77099	Immolys S.A.	77114
ECS Logistic, Sàrl	77100	Inatol S.A.	77115
Electricité P. DIEDERICH S.à r.l. Succ. FEYPEL	77099	Intertrust (Luxembourg) S.A.	77114
EUDECO - European Development Com- pany S.A.	77114	Investment and Return (I&R) S.A.	77133
Fagus S.A.	77100	Karlbo Associates S.A.	77111
Fidaction Luxembourg S.à r.l.	77108	Kaveat S.à r.l.	77101
Figie Luxembourg S.A.	77108	Kudelski Financial Services Holding S.C.A.	77100
Frada S.A.	77108	Montain Sebring Générale Holding S.A.	77136
Gastina Equity S.A.	77109	Munshausen Invest Sàrl	77113
Gecom S.A.	77109	Penucha & Co S.A.	77110
GEFS Europa Financing S.à r.l.	77109	Select Line S.A.	77107
GEFS Europa Holding S.à r.l.	77110	Terre Rouge S.A.	77115
GEFS Europa Holding S.à r.l.	77109	Travel Ring International	77108

Analyse & Conseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8151 Bridel, 13A, rue de Schoenfels.
R.C.S. Luxembourg B 128.880.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Gérant

Référence de publication: 2010076180/12.

(100088255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Allfina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.
R.C.S. Luxembourg B 145.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Administrateur

Référence de publication: 2010076190/12.

(100088254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Brookfield Eden Investments n°1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 143.134.

In the year two thousand and ten, on the eighth day of June.

before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Brookfield Eden Holdings Limited, a limited company having its registered office at 23 Portland House, Glacis Road, Gibraltar, registered with the Registrar of Companies of Gibraltar under number 101544, hereby represented by Wim Rits, Manager, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on June 8, 2010 (the 'Sole Shareholder').

The said proxy after having been signed by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder appears in its capacity as sole shareholder of Brookfield Eden Investments n°1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 143 134 (the 'Company') in order to hold an extraordinary general meeting of the Company (the 'Meeting'). The Company has been incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on November 4th 2008, published under N° 2895 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on December 4th, 2008.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. the Agenda of the Meeting is as follows:

1. Acceptance of the current managers' resignation and discharge.

2. Suppression of the two tier management system providing for class A and class B managers with joint signature power.

3. Subsequent amendment of the articles 7.1 and 8.3 of the articles of association.

4. Appointment of the managers.

5. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to accept the resignation of the following managers:

- Mr. David Collins, appointed as A manager on 4th November 2008;
 - Mr. Jeffrey Blidner, appointed as A manager on 17th April 2009;
 - Mrs. Marjoleine van Oort, appointed as B manager on 22nd September 2009;
 - Mr. Frank Walenta, appointed as B manager on 4th November 2008;
- and to give them discharge for the exercise of their mandates till today.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to suppress the two tier management system providing for class A and class B managers with joint signature power and to amend the articles of association accordingly to reflect the change.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to adapt the articles of association to the new constitution of the board of managers and to set them as follows:

Art. 7.1. 'The Company is managed by a Board composed of at least two (2) managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.'

Art. 8.3. 'The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of at least two (2) managers.

The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated'.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons as new managers of the Company for an indefinite period of time:

- Mrs. Marjoleine van Oort, born in Groningen (The Netherlands) on 28th February 1967, professionally residing at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
- Mr. Wim Rits, born in Merksem (Belgium) on 14th June 1970, professionally residing at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
- Mr. Gregory Morrison, born in Toronto (Canada) on 28th December 1957, residing in HM 11 Hamilton, 7, Reld Street, 4th Floor;
- Mr. Frank Lochan, born in San Fernando TTO (Republic of Trinidad and Tobago) on 26th September 1940, residing in Oakville, 228, Lakewood Drive.

Estimation - Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand two hundred euro (1.200.-EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huit juin

par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

A COMPARU:

Brookfield Eden Holdings Limited, une société ayant son siège social à 23 Portland House, Glacis Road, Gibraltar, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Gibraltar sous le numéro 101544 représentée par Wim Rits, gérant, avec résidence professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 juin 2010 (l'Associé Unique).

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique comparait en sa qualité d'associé unique de Brookfield Eden Investments n°1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143 134 (la 'Société') pour tenir une assemblée générale extraordinaire de la Société (l'Assemblée). La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, le 4 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 4 décembre 2008 numéro 2895.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I.- l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II.- l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Acceptation de la démission des gérants actuels et décharge;

2. Suppression du système à deux niveaux de gestion fournissant des gérants de classe A et des gérants de classe B avec pouvoir de signature conjointe;

3. Modification subséquente des articles 7.1 et 8.3 des statuts de la Société;

4. Nomination des gérants.

5. Divers.

III.- l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la démission des gérants A et B suivants:

- M. David Collins, nommé gérant A le 04 novembre 2008;

- M. Jeffrey Blidner, nommé gérant A le 17 avril 2009;

- Mme. Marjoleine van Oort, nommée gérante B le 22 septembre 2009;

- M. Frank Walenta, nommé gérant B le 04 novembre 2008;

et de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de supprimer le système à deux niveaux de gestion fournissant des gérants de classe A et des gérants de classe B avec pouvoir de signature conjointe et de modifier les articles des statuts en conséquence afin de refléter le changement.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'adapter les statuts de la société à la nouvelle constitution de son conseil de gérance et de les arrêter comme suit:

Art. 7.1. «La Société est gérée par un Conseil composé d'au moins deux (2) gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés».

Art. 8.3. «La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'au moins deux gérants.

La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes comme nouveaux gérants pour une durée indéterminée:

- Mme. Marjoleine van Oort, née à Groningen (Pays-Bas) le 28 février 1967, demeurant professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg

- M. Wim Rits, né à Merksem (Belgique) le 14 juin 1970, demeurant professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

- M. Gregory Morrison, né à Toronto (Canada) le 28 décembre 1957, demeurant à HM 11 Hamilton, 7, Reld Street, 4^{ème} étage;

- M. Frank Lochan, né à San Fernando TTO (République de Trinité-et-Tobago) le 26 septembre 1940, demeurant à Oakville, 228, Lakewood Drive.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte est évalué à environ mille deux cents euros (1.200.EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: W. Rits et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juin 2010. LAC/2010/26892. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Référence de publication: 2010076808/138.

(100089018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Broad View S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 142.125.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2010076216/12.

(100088256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Dischavulco Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 32.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010076257/10.

(100088260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Deloranch International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.922.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of June.

Before us Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Deloranch Holding B.V., with registered office in 5611 CZ Eindhoven, Vestdijk 218, registered with the Oost-Brabant Trade Register under number 17182481,

duly represented by:

Mr Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy dated 11 June 2010.

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the company is "Deloranch International S. à r.l."

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents, trademarks, models or other intellectual property rights of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may manage, supply, carry out maintenance and develop software products and render related professional services.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 386,000.- (three hundred eighty-six thousand Euro) divided into 38,600 (thirty-eight thousand six hundred) corporate units with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer to non-members may only be done in accordance with the law on commercial companies.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by one or several managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties the managers have the most extensive powers to act individually on behalf of the company in all circumstances.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted in accordance with the dispositions of the law on commercial companies.

Art. 15. The business year begins on January first and ends on December thirty-first of each year.

Art. 16. Every year on December thirty-first the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

The 38,600 (thirty-eight thousand six hundred) corporate units have been entirely subscribed by the sole member, Deloranch Holding B.V., with registered office in 5611 CZ Eindhoven, Vestdijk 218.

All the corporate units have been entirely paid up by a contribution in kind described hereafter as well as all related intellectual rights.

The contribution is made of the following assets:

Description of the contribution

A) SOFTWARES, including their source-codes

1) Deloranch-Protect, an online software package for copyright protection, developed and held by Deloranch Holding B.V., by which copyrighted articles can be registered: after registration, the system scans the Internet for copyright violations. These violations are recorded. For evidence purposes, the violations are combined with a screenshot of the website on which the violation took place. When the scanning is completed, the system generates a report of the violations on a clients basis.

2) Deloranch-Nostraverus, an online software package which is used as a content marketplace, held by Deloranch Holding B.V., by which clients can register their article, which can be reviewed by an administrator. After confirmation, the articles are put up for sale.

B) TRADEMARK COZZMOSS COM and its LOGO

- Proof of the ownership of the trademark COZZMOSS COM has been given by presentation of a copy of the registration with BUREAU BENELUX DES MARQUES, deposit number 1087431.

- Proof of the ownership of the logo of the trademark COZZMOSS COM has been given by presentation of a copy of the registration with BUREAU BENELUX DES MARQUES, deposit number 1106466.

C) DOMAIN NAMES AND THEIR EXTENSIONS

1) nostraverus

Proof of the ownership of the domain name nostraverus has been given by presentation of a copy of the registration with Sition Internet Services.

2) cozzmoss

Proof of the ownership of the domain name cozzmoss and its extensions has been given by presentation of a copy of the registration with Exonet Internet Services.

3) deloranch

Proof of the ownership of the domain name deloranch and its extensions has been given by presentation of a copy of the registration with Exonet Internet Services.

D) MODEL WEBSITE

Proof of the ownership of the model website has been given by presentation of a copy of the registration with OHIM – OFFICE FOR HARMONIZATION IN THE INTERNAL MARKET registration number 000589262-0001.

This contribution has been evaluated at EUR 386,000.- (three hundred eighty-six thousand Euro).

Evidence of the contribution's existence

Proof of the ownership and of the value of such intellectual property has been given to the undersigned notary by a declaration of the contributor, Deloranch Holding B.V. and by the afore-mentioned supporting documents attesting their ownership and their true valuation, the latter having been confirmed by PLUS, Administratieve & Fiscale Dienstverlening.

Effective implementation of the contribution

Said declaration also states that:

- Deloranch Holding B.V., here represented as stated hereabove is the sole full owner of such softwares and source-codes, trademark, logo, domain names and model website and possesses the power to dispose of such softwares and source-codes, trademark, logo, domain names and model website.

- there exists no pending litigation regarding the holding of these softwares and source-codes, trademark, logo, domain names and model website.

- these softwares and source-codes, trademark, logo, domain names and model website are not the subject of a transfer of intellectual property toward third parties and that there exists no rights by virtue of which any person may be entitled to demand that these softwares and source-codes, trademark, logo, domain names and model website, be transferred to him.

- this contribution in kind is evaluated at EUR 386,000.- (three hundred eighty-six thousand Euro).

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

77096

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at thousand six hundred euro.

Resolutions of the sole member

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

Are appointed managers with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:

1. Mr Guy HORNICK, maître en sciences économiques, born on March 29, 1951 in Luxembourg, with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle

2. Mr Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, born on June 8, 1969 in Luxembourg, with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The managers are elected for an undetermined period.

Second resolution

The company's registered office is located at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his/her surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Follows the French version of the preceding text:

L'an deux mille dix, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Deloranch Holding B.V., ayant son siège social à 5611 CZ Eindhoven, Vestdijk 218, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Osst-Brabant sous le numéro 17182481

ici représentée par:

Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant à Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 11 juin 2010.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de «Deloranch International S. à r. l.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets, marques, modèles, ou autres droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 386.000.- (trois cent quatre-vingt-six mille euros) représenté par 38.600 (trente-huit mille six cents) parts sociales de EUR 10.- (dix euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir individuellement au nom de la société dans toutes les circonstances.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription et paiement

Les 38.600 (trente-huit mille six cents) parts sociales ont été intégralement souscrites par l'associé unique, Deloranch Holding B.V., ayant son siège social à 5611 CZ Eindhoven, Vestdijk 218.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par l'apport en nature ci-après décrit ainsi que tous les droits de propriété intellectuels y relatifs.

L'apport est constitué des actifs suivants:

Description de l'apport

A) LOGICIELS, y inclus leurs codes-sources

1) Deloranch-Protect, un logiciel en ligne pour la protection du droit d'auteur, développé et détenu par Deloranch Holding B.V., par lequel les articles protégés par le droit d'auteur peuvent être enregistrés. Après l'enregistrement, le système scanne Internet pour des violations de droit d'auteur. Ces violations sont enregistrées. A titre de preuve, les violations sont combinées avec une copie d'écran du site Web sur lequel la violation a eu lieu. Quand le scanning est achevé, le système produit un rapport des violations par client.

2) Deloranch-Nostraverus, un logiciel en ligne qui est utilisé comme espace de vente, détenu par Deloranch Holding B.V., sur lequel les clients peuvent enregistrer leurs articles qui peuvent être revus par un administrateur. Après confirmation, les articles sont ouverts à la vente.

B) MARQUE COZZMOSS COM et son LOGO

- Preuve de la propriété de la marque COZZMOSS COM a été donnée par la production d'une copie du dépôt auprès du BUREAU BENELUX DES MARQUES, numéro de dépôt 1087431.

- Preuve de la propriété du logo de la marque COZZMOSS COM a été donnée par la production d'une copie du dépôt auprès du BUREAU BENELUX DES MARQUES, numéro de dépôt 1106466.

C) NOMS DE DOMAINE ET LEURS EXTENSIONS

1) nostraverus

Preuve de la propriété du nom de domaine nostraverus a été donnée par la production d'une copie de l'enregistrement auprès de Sition Internet Services.

2) cozzmoss

Preuve de la propriété du nom de domaine cozzmoss et de ses extensions a été donnée par la production d'une copie de l'enregistrement auprès de Exonet Internet Services.

3) deloranch

Preuve de la propriété du nom de domaine deloranch et de ses extensions a été donnée par la production d'une copie de l'enregistrement auprès de Exonet Internet Services.

D) MODELE DE SITE INTERNET

Preuve de la propriété du modèle de site internet a été donnée par la production d'une copie de l'enregistrement auprès de l'OHIM – OFFICE DE L'HARMONISATION DANS LE MARCHE INTERIEUR numéro d'enregistrement 000589262-0001.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de la propriété intellectuelle ci-avant désignée a été donnée au notaire instrumentant par une déclaration faite par l'apporteur, Deloranch Holding B.V. et par les documents justificatifs ci-avant mentionnés attestant leur propriété et leur évaluation, cette dernière ayant été confirmée par PLUS, Administratieve & Fiscale Dienstverlening.

Réalisation effective de l'apport

Ladite déclaration certifie en outre que:

- Deloranch Holding B.V., ici représentée comme dit ci-avant est le détenteur et le plein propriétaire des logiciels et des codes-sources, de la marque, du logo, des noms de domaine et du modèle de site internet et possède les pouvoirs d'en disposer.

- il n'existe aucun litige pendant en relation avec la détention de de ces logiciels et codes-sources, marque, logo, noms de domaine et modèle de site internet.

- ces logiciels et codes-sources, marque, logo, noms de domaine et modèle de site internet ne font pas l'objet d'un transfert de propriété intellectuelle envers un tiers et qu'il n'existe aucun droit en vertu duquel une personne pourrait être autorisée à demander à ce que ces logiciels et codes-sources, marque, logo, noms de domaine et modèle de site internet lui soit transférés.

- cet apport en nature est évalué à EUR 386.000.- (trois cent quatre-vingt-six mille euros).

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille six cents euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants:

1. Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, né le 29 mars 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

2. Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par noms, prénoms, états et demeures, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HANSEN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 juin 2010. Relation: EAC/2010/7658. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010083591/302.

(100094427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

DVJ Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1532 Luxembourg, 4, rue de la Fonderie.

R.C.S. Luxembourg B 129.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2010076269/12.

(100088257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Electricité P. DIEDERICH S.à.r.l. Succ. FEYPEL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 67-69, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 106.518.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2010.

Les associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution 1:

Monsieur Marc FEYPEL, employé privé, avec adresse professionnelle à L-9051 ETTTELBRÜCK, 67-69, Grand-rue est nommé gérant unique de la société avec effet immédiat.

Résolution 2:

Dans la gestion journalière la société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Ettelbrück, le 17 mai 2010.

Pour extrait conforme

La société

Information

Suite au décès de Monsieur François FEYPEL, les parts sociales sont détenues comme suit:

Madame Margot FEYPEL-DIEDERICH, commerçante, avec adresse professionnelle à 67-69, Grand-rue, L-9051 ETTTELBRÜCK:	80 parts sociales
Monsieur Marc FEYPEL, employé privé, avec adresse professionnelle à 67-69, Grand-rue, L-9051 ETTTELBRÜCK:	20 parts sociales
TOTAL:	100 parts sociales

Ettelbrück, le 17 mai 2010.

La société

Référence de publication: 2010076272/26.

(100087729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Kudelski Financial Services Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 85.281.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 2 juin 2010, les actionnaires ont pris la décision de renouveler le mandat des commissaires suivants:

- Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Noëlla Antoine, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Alexandre Trutt, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2010.

Référence de publication: 2010077005/16.

(100088400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

ECS Logistic, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6496 Echternach, 21, Montée de Trooskneppchen.

R.C.S. Luxembourg B 96.178.

Beschluss vom 18. Juni 2010

Herr Philippe Theobald, Geschäftsführer, wohnhaft in L-6496 Echternach, 21, Montée de Trooskneppchen,

handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ECS LOGISTIC S.à r.l. mit Sitz in L-6450 Echternach, 27, route de Luxembourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg unter der Nummer B 96.178, beschliesst den Sitz der Gesellschaft an folgende Adresse zu verlegen:

L-6496 Echternach, 21, Montée de Trooskneppchen

Echternach, den 18. Juni 2010.

Philippe Theobald.

Référence de publication: 2010076279/14.

(100087605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Fagus S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 139.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076303/9.

(100088241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Kaveat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 154.028.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the fourteenth day of June.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Travis Investment S.à r.l., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at Luxembourg, 15, rue Edward Steichen registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 152281;

here represented by Mr. Flora GIBERT, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate name. The Company will have the name "Kaveat S.à r.l."

Art. 3. Corporate objects. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500. - EUR) represented by FIVE HUNDRED (500) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.-EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Changes on capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Rights and Duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Events affecting the company. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Managers. The Company is managed by one or more manager(s), who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an indeterminate period.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

Art. 13. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 14. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 15. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least by one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 16. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 17. Delegation of powers. The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

Art. 18. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

Art. 19. Liability of the managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Decisions of the shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 22. Financial year. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

Art. 23. Financial statements. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Allocation of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 25. Dissolution - Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 26. Matters not provided. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31st, 2010.

Subscription - Payment

The articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500. - EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the law of August, 15, 1915, on commercial companies, as amended have been observed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

1) There are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

a) Ms Johanna VAN OORT, lawyer, born on 28 February 1967, in Groningen, (the Netherlands), with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

b) Mr. Ivo HEMELRAAD, lawyer, born on 12 October 1961, in Utrecht (the Netherlands) with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

2) The address of the corporation is fixed at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorze juin.

Par-devant Maître Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Travis Investments S.à r.l., une société de droit luxembourgeois dont le siège est établi à Luxembourg, 15, rue Edward Steichen immatriculée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152281,

ici représentée par Madame Flora GIBERT, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Kaveat S.à r.l.".

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation avec son objet ou pouvant en favoriser l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du capital social. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Événements affectant la Société. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 13. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 14. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 15. Procès-verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 16. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Art. 18. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Art. 19. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 20. Responsabilité de la gérance. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 23. Bilan. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 26. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

La partie comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux CINQ CENTS (500) parts sociales et les avoir libérées à concurrence de la totalité par un apport en espèce, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) est désormais à la disposition de la société sous les signatures autorisées.

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille trois cents euros.

Résolutions de l'associé unique

1) Ont été nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) Madame Johanna VAN OORT, juriste, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

b) Monsieur Ivo HEMELRAAD, juriste, né le 12 octobre 1961 à Utrecht, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

2) L'adresse de la Société est fixée au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juin 2010. Relation: LAC/2010/27870. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Référence de publication: 2010087252/355.

(100097709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Select Line S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Steinfeld, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 56.722.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 2009.

Il ressort de l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 2009 que:

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Roger Bouron est reconduit pour une période de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2015.

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Cyrille Bouron, domicilié à B-1342 Limelette rue de l'Armoise 10 est reconduit pour une période de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2015.

- Monsieur Christophe Berkhout est révoqué de son mandat d'administrateur.

- Madame Valérie De Joncker née à Bruxelles (Belgique) le 08/04/1968 et domiciliée à B-1342 Limelette, rue de l'Armoise 10 est nommée administrateur pour une période de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2015.

- Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Roger Bouron est renouvelé pour une période de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2015.

- Le mandat de commissaire de Madame Annie Huys est renouvelé pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2015.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 4 mai 2010.

Il ressort de l'Assemblée générale extraordinaire du 4 mai 2010 que le siège social de la société est transféré à l'adresse suivante: 9 rue des Trois Cantons L-8399 Steinfort.

Fait à Steinfort, le 18 mai 2010.

Mandataire

Référence de publication: 2010076520/25.

(100087858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Fidaction Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.395,00.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 77.510.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Gérant

Référence de publication: 2010076304/11.

(100088261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Figie Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 123.817.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076305/9.

(100088242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Frada S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 133.731.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9 juin 2010 que:

- La démission des administrateurs Jean-Paul Lang, Laurent Neuhengen et Gilles Birsens a été acceptée.
- Le nombre des administrateurs a été fixé à 3 (trois).
- Ont été élus comme administrateurs pour un terme de 6 (six) ans:
 - a) Monsieur Marc Assa, administrateur de sociétés, demeurant à L-7303 Steinsel, 9 rue des Noyers.
 - b) Monsieur Victor Elvinger, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg 31 rue d'Eich.
 - c) Monsieur Kindy Fritsch, administrateur de sociétés, demeurant à L-2320 Luxembourg, 55 Boulevard de la Pétrusse.

Fait à Luxembourg, le 21 juin 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010076315/18.

(100087790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Travel Ring International, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 50.583.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 21.06.2010 que la société G.T. Fiduciaires S.A., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 121820 est nommée nouvel administrateur en remplacement de Smart Travel Group S.A. Le mandat du nouvel administrateur de terminera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.06.2010.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010077170/16.

(100088378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Gastina Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 137.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076323/9.

(100087760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Gecom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 54.804.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GECOM S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010076325/11.

(100087641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

GEFS Europa Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 84.568.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076328/9.

(100087775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

GEFS Europa Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 86.400,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 84.567.

EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'associé unique en date du 18 juin 2010, il a été décidé de renouveler, avec effet immédiat, les mandats des gérants suivants:

- Mme Marjoleine van Oort,
- M. Serge Michels, et;
- M. Frank Withofs.

Les mandats des gérants viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010 à tenir en 2011.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010076329/18.

(100087713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

GEFS Europa Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 84.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076330/9.

(100087776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Penucha & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 95.018.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 18 juin 2010 sur l'exercice 2009 à Luxembourg

L'assemblée générale constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance.

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2016 comme suit:

Monsieur Raymond Henschen, administrateur, avec adresse à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman.

Madame Monique Henschen-Haas, administrateur, avec adresse à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman.

Madame Bénédicte Robaye, administrateur, avec adresse à B-6860 Léglise, 40, rue des Combattants.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de l'administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2016 comme suit:

Monsieur Raymond Henschen, administrateur-délégué, avec adresse à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman. Il peut engager la société par sa seule signature.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2016 comme suit:

Fiduplan S.A., RCS B 44.563, avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2010077509/27.

(100087521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

GEFS International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 161.400,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 84.574.

EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'associé unique en date du 18 juin 2010, il a été décidé de renouveler, avec effet immédiat, les mandats des gérants suivants:

- Mme Marjoleine van Oort,

- M. Serge Michels, et;

- M. Frank Withofs.

Les mandats des gérants viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010 à tenir en 2011.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010076331/18.

(100087714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

GEFS International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 84.574.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076332/9.

(100087777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Karlbo Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 67.935.

RECTIFICATIF

L'extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle, enregistré et déposé le 14.06.2010, référence L100083528, doit lire comme suit:

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 7 juin 2010 (et non pas du 10 juin 2010 comme indiqué)

- Ont été ré-élus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

Monsieur Conni JONSSON, 45, Tegnergatan, SE-111 61 Stockholm, président

Monsieur Hans WIBOM, Smålandsgatan 20, SE-111 87 Stockholm

Monsieur Jos HEMMER, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg

Monsieur Eric LECLERC, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg

- A été ré-élu commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

Monsieur Pascal FABECK, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

- A été ré-élu réviseur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

KPMG AUDIT S.à r.l., 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2010077709/27.

(100087485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

GEFS Pan Europe Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 111.400,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 84.566.

EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'associé unique en date du 18 juin 2010, il a été décidé de renouveler, avec effet immédiat, les mandats des gérants suivants:

- Mme Marjoleine van Oort,

- M. Serge Michels, et;

- M. Frank Withofs.

Les mandats des gérants viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010 à tenir en 2011.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010076334/18.

(100087715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

GEFS Pan Europe Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 84.566.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076335/9.

(100087778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

GEFS Pan Europe Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 136.400,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 84.575.

—
EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'associé unique en date du 18 juin 2010, il a été décidé de renouveler, avec effet immédiat, les mandats des gérants suivants:

- Mme Marjoleine van Oort,
- M. Serge Michels, et;
- M. Frank Withofs.

Les mandats des gérants viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010 à tenir en 2011.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010076336/18.

(100087716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

GEFS Pan Europe Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 84.575.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076337/9.

(100087779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Geneguard Laboratories S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 136.422.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076339/9.

(100088226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Giellepi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 71.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076340/9.

(100087761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Globehotels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 72.934.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GLOBEHOTELS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010076342/11.

(100087642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Gustaf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 93.267.

Les comptes de dissolution au 26 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010076347/10.

(100088202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Munshausen Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.656.900,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 143.615.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 janvier 2010

Est nommé gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Claude ZIMMER, gérant démissionnaire en date du 18 janvier 2010:

- Monsieur Marc THILL, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juin 2010.

Référence de publication: 2010076430/15.

(100087410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

H.V.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 107.904.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juin 2010.

Référence de publication: 2010076349/10.

(100087399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Hutley Delemont Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 127.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076351/9.

(100087597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Harvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 119.715.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010076352/9.
(100087762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

EUDECO - European Development Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R.C.S. Luxembourg B 106.111.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 17 juin 2010 sur l'exercice 2009 à Luxembourg.

L'assemblée générale constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance.

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2016 comme suit:

Monsieur Raymond Henschen, administrateur, avec adresse à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman.

Madame Monique Henschen-Haas, administrateur, avec adresse à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman.

Madame Bénédicte Robaye, administrateur, avec adresse à B-6860 Léglise, 40, rue des Combattants.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de l'administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2016 comme suit:

Monsieur Raymond Henschen, administrateur-délégué, avec adresse à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman. Il peut engager la société par sa seule signature.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2016 comme suit:

Fiduplan S.A., RCS B-44.563, avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

Pour extrait conforme

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2010077389/26.

(100087506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Intertrust (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 5.524.

La liste des signatures autorisées au 11 juin 2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010076360/10.

(100087448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Immolys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 32.406.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010076361/10.

(100088159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Inatol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 50.933.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2010076362/10.

(100087721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Terre Rouge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 45.943.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 29/03/2009.

Il ressort de l'assemblée générale ordinaire du 29/06/2009 que:

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Stéphane Merlet est reconduit pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2015.
- Le mandat d'administrateur de Madame Martine Ehlinger est reconduit pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2015.
- Le mandat d'administrateur de Monsieur Marcel Ehlinger demeurant à CH - 1936 Verbier, 24 chemin de Planalui est reconduit pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2015.
- Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Stéphane Merlet est reconduit pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2015.
- Le mandat de commissaire de Madame Isabelle Louis est reconduit pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2015.
- Le mandat de commissaire de Madame Claudine Wattier n'est pas renouvelé.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 11/02/1998.

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Paul Zeimet de son mandat d'administrateur.

Fait à Windhof, le 21 juin 2010.

Mandataire

Référence de publication: 2010076552/24.

(100087859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Barclays European Infrastructure Projects S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.441,60.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 134.027.

In the year two thousand and ten, on the twentieth of May.

Before the undersigned Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEAR:

Barclays European Infrastructure 2 Limited, an English company incorporated under the laws of United Kingdom, having its registered office at 1, Churchill Place, London E14 5HP, registered with the Trade Register of the England and Wales under number 03468972, acting as general partner of Barclays European Infrastructure Fund II Limited Partnership (the "Sole Shareholder"), hereby represented by Me François Lerusse, lawyer, himself represented by Ms. Rachel Uhl, jurist, both residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on 20 May 2010, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, acting as the sole shareholder of Barclays European Infrastructure Projects S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 134.027 (the "Company"), incorporated under Luxembourg law pursuant to a deed drawn up on 28 November 2007 by Me Jean-Joseph Wagner, notary residing

in Sanem, published in the "Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" n°3023 of 31 December 2007 and whose articles of association (the "Articles") have not been amended since.

Hereby takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company by four thousand four hundred forty-one Euros sixty Cents (EUR 4,441.60.-), so as to bring it from its current amount of sixteen thousand Euros (EUR 16,000.-) to twenty thousand four hundred forty-one Euros sixty Cents (EUR 20,441.60.-) by creating and issuing two thousand seven hundred seventy-six (2,776) new shares, each of such new shares having the same rights and privileges as the existing shares and having a nominal value of one Euro sixty Cents (EUR 1.60.-) each.

Subscription and payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to the ownership of each of the two thousand seven hundred seventy-six (2,776) new shares, each of such new shares having the same rights and Privileges as the existing shares and having a nominal value of one Euro sixty Cents (EUR 1.60.-) each, for a total amount of four thousand four hundred forty-one Euros sixty Cents (EUR 4,441.60.-), and to fully pay them up by contribution in cash, therefore the amount of four thousand four hundred forty-one Euros sixty Cents (EUR 4,441.60.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

The global contribution of four thousand four hundred forty-one Euros sixty Cents (EUR 4,441.60.-) for the new shares is hereby entirely allocated to the share capital of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 6 of the Articles order to reflect the decisions taken under the preceding resolutions and which shall hence read as follows:

«Art. 6. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twenty thousand four hundred forty-one Euros sixty Cents (EUR 20,441.60.-) represented by twelve thousand seven hundred seventy-six (12,776) shares of one Euro and sixty Cent (EUR 1.60) each. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the Sole Shareholder, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt mai,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

BARCLAYS EUROPEAN INFRASTRUCTURE 2 LIMITED, une société de droit anglais constituée sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à 1 Churchill Place, London E14 5HP, immatriculé au registre du commerce anglais sous le numéro 03468972, agissant en tant que general partner de Barclays European Infrastructure Fund II Limited Partnership (l'«Associé Unique»), ici représenté par Me François Lerusse, avocat, lui-même représenté par Mme Rachel Uhl, juriste, tous les deux demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'Associé Unique, agissant en qualité d'associé unique de Barclays European Infrastructure Projects S. à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B.134.027 (la "Société"), et constituée sous le droit luxembourgeois en vertu d'un acte reçu le 28 novembre 2007 par le notaire Me. Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 3023 en date du 31 décembre 2007, et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis.

Adopte ici les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre mille quatre cent quarante et un euros et soixante centimes (EUR 4.441,60) pour l'augmenter de son montant actuel de seize mille euros (EUR 16.000,-) jusqu'à un montant de vingt mille quatre cent quarante et un euros et soixante centimes (EUR 20.441,60) par la création et l'émission de deux mille sept cent soixante-seize (2.776) parts sociales, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes correspondantes et ayant une valeur nominale d'un euro soixante centimes (EUR 1,60) chacune.

Souscription et libération

L'Associé Unique déclare souscrire à la propriété de chacune des deux mille sept cent soixante-seize (2.776) parts sociales ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes correspondantes et ayant une valeur nominale d'un euro soixante centimes (EUR 1,60) chacune, pour un montant total de quatre mille quatre cent quarante et un euros et soixante centimes (EUR 4.441,60), et de les libérer entièrement moyennant apport en numéraire, de sorte que la somme de quatre mille quatre cent quarante et un euros et soixante centimes (EUR 4.441,60) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Le montant total de l'apport de quatre mille quatre cent quarante et un euros et soixante centimes (EUR 4.441,60) est entièrement alloué au capital social de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts afin de refléter les décisions prises dans les précédentes résolutions, lequel sera rédigé comme suit:

"Art. 6 - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille quatre cent quarante et un euros et soixante centimes (EUR 20.441,60) représenté par douze mille sept cent soixante-seize (12.776) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro soixante (EUR 1,60) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, est évalué à environ deux mille Euros.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, dont le notaire connaît le nom de famille, prénom, état civil et domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 mai 2010 Relation LAC/2010/23014 Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT

Référence de publication: 2010076797/110.

(100089189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

AddSorb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 80.157.

L'an deux mille dix, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ADDSORB S.A.", établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 664 du 22 août 2001, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 80157.

La séance est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Céline AUBURTIN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Ludivine ROCKENS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés, lesquelles, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation du capital social de la société d'un montant de SOIXANTE-NEUF MILLE EUROS (€ 69.000,-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) à CENT MILLE EUROS (€ 100.000,-) par la création et l'émission de SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX (690) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune. Souscription et libération des actions nouvelles par les actionnaires actuels au prorata de leur participation.

2.- Refonte complète des statuts.

3.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de SOIXANTE-NEUF MILLE EUROS (€ 69.000,-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) à CENT MILLE EUROS (€ 100.000,-) par la création et l'émission de SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX (690) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune.

Les nouvelles actions sont entièrement souscrites et libérées moyennant des versements en numéraire d'un montant total de SOIXANTE-NEUF MILLE EUROS (€ 69.000,-) par les actionnaires actuels au prorata de leur participation.

La preuve de l'augmentation de capital au montant de SOIXANTE-NEUF MILLE EUROS (€ 69.000,-) a été prouvée au notaire instrumentant sur le vu d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale décide la refonte complète des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

' **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ADDSORB S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et notamment procéder à l'exploitation des biens immobiliers par location sous quelque forme que ce soit.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à CENT MILLE EUROS (€ 100.000,-) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul actionnaire, celui-ci est dénommé «associé unique».

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul administrateur, celui-ci est dénommé «administrateur unique».

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou e-mail, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, e-mail ou télécopieur.

En cas de pluralité d'administrateurs, les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou encore par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le dernier vendredi du mois de juin à 10.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Le conseil d'administration, et les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.”.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. Rochas, C. Auburtin, L. Rockens, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 juin 2010. Relation: EAC/2010/7442. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 22 juin 2010.

Référence de publication: 2010076781/145.

(100088796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Geofelt, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 62.166.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2010.

1. Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2011, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration:

M. Marc MAYER, demeurant à Luxembourg, Président du Conseil d'Administration.

Me. Joë LEMMER, demeurant à Luxembourg, Administrateur.

M. Jean WEISGERBER, demeurant à Hesperange, Administrateur.

Commissaire aux comptes:

Euro Invest Management S.A., 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 juin 2010.

Pour Geofelt S.A.

Fiduciaire des Classes Moyennes

Signature

Référence de publication: 2010077239/20.

(100087080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

D.P. Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4710 Pétange, 156, rue d'Athus.

R.C.S. Luxembourg B 62.455.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. BENJEAA

Adm. délégué

Référence de publication: 2010076249/11.

(100088264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Brookfield (NCC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 128.368.

In the year two thousand and ten, on the eighth day of June.
before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Brookfield Holding (NCC) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128 583, hereby represented by Wim Rits, Manager, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on June 8th, 2010, (the 'Sole Partner').

The said proxy after having been signed by the proxyholder acting on behalf of the Sole Partner and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Partner appears in its capacity as sole partner of Brookfield (NCC) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 128 368 (the 'Company') in order to hold an extraordinary general meeting of the Company (the 'Meeting'). The Company has been incorporated under the name Multiplex (NCC) S.à r.l., pursuant to a deed of the undersigned notary, before residing in Luxembourg on May 11th 2007, published under N° 1466 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on July 16th, 2007 and whose Articles have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on April 24th, 2009, published under N° 1017 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on May 15th, 2009.

The Sole Partner, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. the Sole Partner holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. the Agenda of the Meeting is as follows:
 1. Acceptance of the current managers' resignation and discharge.
 2. Suppression of the two tier management system providing for class A and class B managers with joint signature power.
 3. Subsequent amendment of the articles 7.1, 8.2, 9.5 and 10 of the articles of association.
 4. Appointment of the managers.
 5. Miscellaneous.
- III. the Sole Partner has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves to accept the resignation of the following managers:

- Mr. David John Collins, appointed as A manager on 23rd November 2007;
 - Mr. Jeffrey Blidner, appointed as A manager on 17th April 2009
 - Mrs. Marjoleine van Oort, appointed as B manager on 22nd September 2009;
 - Mr. Frank Walenta, appointed as B manager on 11th May 2007;
- and to give them discharge for the exercise of their mandates till today.

Second resolution

The Sole Partner resolves to suppress the two tier management system providing for class A and class B managers with joint signature power and to amend the articles of association accordingly to reflect the change.

Third resolution

The Sole Partner resolves to adapt the articles of association to the new constitution of the board of managers and to set them as follows:

Art. 7.1. "The Company is managed by one (1) or not more than five (5) managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. The manager(s) need not to be partner(s). If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The board of managers may appoint a chairman among its members".

Art. 8.2. "Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the single manager, or if there are more than one manager, by at least two managers of the Company."

Art. 9.5. “The board of managers can validly deliberate and act only if at least two managers are present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast, including the vote of at least two managers. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman or all the managers present or represented at the meeting.”

Art. 10. “The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the joint signatures of at least two (2) managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles”.

Fourth resolution

The Sole Partner resolves to appoint the following persons as new managers of the Company for an indefinite period of time:

- Mrs. Marjoleine van Oort, born in Groningen (The Netherlands) on 28th February 1967, professionally residing at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
- Mr. Wim Rits, born in Merksem (Belgium) on 14th June 1970, professionally residing at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
- Mr. Gregory Morrison, born in Toronto (Canada) on 28th December 1957, residing in HM 11 Hamilton, 7, Reld Street, 4th Floor;
- Mr. Frank Lochan, born in San Fernando TTO (Republic of Trinidad and Tobago) on 26th September 1940, residing in Oakville, 228, Lakewood Drive.

Estimation - Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand two hundred euro (1.200.EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huit juin.

par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

A COMPARU:

Brookfield Holding (NCC) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128 583 représentée par Wim Rits, gérant, avec résidence professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 juin 2010, (l'Associé Unique’).

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique comparait en sa qualité d'associé unique de Brookfield (NCC) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128 368 (la 'Société') pour tenir une assemblée générale extraordinaire de la Société (l'Assemblée’). La Société a été initialement constituée sous la dénomination «Multiplex (NCC) S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Remich en date du 11 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 16 juillet 2007 numéro 1466, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1017 du 15 mai 2009.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I.- l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II.- l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Acceptation de la démission des gérants actuels et décharge;
2. Suppression du système à deux niveaux de gestion fournissant des gérants de classe A et des gérants de classe B avec pouvoir de signature conjointe;
3. Modification subséquente des articles 7.1, 8.2, 9.5 et 10 des statuts de la Société;
4. Nomination des gérants.

5. Divers.

III.- l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la démission des gérants A et B suivants:

- M. David John Collins, nommé gérant A le 23 novembre 2007;
- M. Jeffrey Blidner, nommé gérant A le 17 avril 2009;
- Mme. Marjoleine van Oort, nommée gérante B le 22 septembre 2009
- M. Frank Walenta, nommé gérant B le 11 mai 2007

et de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de supprimer le système à deux niveaux de gestion fournissant des gérants de classe A et des gérants de classe B avec pouvoir de signature conjointe et de modifier les articles des statuts en conséquence afin de refléter le changement.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'adapter les statuts de la société à la nouvelle constitution de son conseil de gérance et de les arrêter comme suit:

Art. 7.1. «La Société est gérée par un (1) mais pas plus de cinq (5) gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s). Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres».

Art. 8.2. «Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par au moins deux gérants de la Société.»

Art. 9.5. «Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux gérants sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix, y compris la voix d'au moins deux gérants. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou tous les gérants présents ou représentés à la réunion.»

Art. 10. «La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique de la Société, ou, le cas échéant, par la signature conjointe d'au moins deux gérants ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts».

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes comme nouveaux gérants pour une durée indéterminée:

- Mme. Marjoleine van Oort, née à Groningen (Pays-Bas) le 28 février 1967, demeurant professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg
- M. Wim Rits, né à Merksem (Belgique) le 14 juin 1970, demeurant professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
- M. Gregory Morrison, né à Toronto (Canada) le 28 décembre 1957, demeurant à HM 11 Hamilton, 7, Reld Street, 4ème étage;
- M. Frank Lochan, né à San Fernando TTO (République de Trinité-et-Tobago 26 septembre 1940, demeurant à Oakville, 228, Lakewood Drive.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte est évalué à environ mille deux cents euros (1.200.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: W. Rits et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juin 2010. LAC/2010/26891. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Référence de publication: 2010076803/160.

(100088887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Brookfield Aylesbury Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 131.229.

In the year two thousand and ten, on the eighth day of June,

before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Brookfield Europe (Gibraltar) Limited, a limited company having its registered office at 10/8, International Commercial Centre, GBZ - Casemates Square, Gibraltar and registered with the Gibraltar Register of Commerce and Companies under number 90265, hereby represented by Wim Rits, Manager, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on June 8th, 2010, (the 'Sole Partner').

The said proxy after having been signed by the proxyholder acting on behalf of the Sole Partner and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Partner appears in its capacity as sole partner of Brookfield Aylesbury Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 131 229 (the 'Company') in order to hold an extraordinary general meeting of the Company (the 'Meeting'). The Company has been incorporated under the name "Multiplex Developments 1 Luxembourg Holding S.à r.l." pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on August 2nd 2007, published under N° 2193 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on October 4th, 2007, and whose Articles have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on April 24th, 2009, published under N° 1160 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 12th, 2009

The Sole Partner, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the Sole Partner holds all the shares in the share capital of the Company;

II. the Agenda of the Meeting is as follows:

1. Acceptance of the current managers' resignation and discharge.

2. Suppression of the two tier management system providing for class A and class B managers with joint signature power.

3. Subsequent amendment of the articles 7.1, 8.2, 9.5 and 10 of the articles of association.

4. Appointment of the managers.

5. Miscellaneous.

III. the Sole Partner has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves to accept the resignation of the following managers:

- Mr. David John Collins, appointed as A manager on 23rd November 2007;

- Mr. Jeffrey Blidner, appointed as A manager on 17th April 2009;

- Mrs. Marjoleine van Oort, appointed as B manager on 22nd September 2009;

- Mr. Frank Walenta, appointed as B manager on 2nd August 2007;

and to give them discharge for the exercise of their mandates till today.

Second resolution

The Sole Partner resolves to suppress the two tier management system providing for class A and class B managers with joint signature power and to amend the articles of association accordingly to reflect the change.

Third resolution

The Sole Partner resolves to adapt the articles of association to the new constitution of the board of managers and to set them as follows:

Art. 7.1. "The Company is managed by one (1) or not more than five (5) managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. The manager(s) need not to be partner(s). If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The board of managers may appoint a chairman among its members".

Art. 8.2. “Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the single manager, or if there are more than one manager, by at least two managers of the Company.”

Art. 9.5. “The board of managers can validly deliberate and act only if at least two managers are present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast, including the vote of at least two managers. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman or all the managers present or represented at the meeting.”

Art. 10. “The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the joint signatures of at least two (2) managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles”.

Fourth resolution

The Sole Partner resolves to appoint the following persons as new managers of the Company for an indefinite period of time:

- Mrs. Marjoleine van Oort, born in Groningen (The Netherlands) on 28th February 1967, professionally residing at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
- Mr. Wim Rits, born in Merksem (Belgium) on 14th June 1970, professionally residing at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
- Mr. Gregory Morrison, born in Toronto (Canada) on 28th December 1957, residing in HM 11 Hamilton, 7, Reld Street, 4th Floor;
- Mr. Frank Lochan, born in San Fernando TTO (Republic of Trinidad and Tobago) on 26th September 1940, residing in Oakville, 228, Lakewood Drive.

Estimation - Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand two hundred euro (1.200.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le huit juin,

par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

A COMPARU:

Brookfield Europe (Gibraltar) Limited, une société ayant son siège social au 10/8, International Commercial Center, GBZ - Casemates Square, Gibraltar, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Gibraltar sous le numéro 90265 représentée par Wim Rits, gérant, avec résidence professionnelle au Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée le 8 juin 2010, l’Associé Unique’).

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

L’Associé Unique comparait en sa qualité d’associé unique de Brookfield Aylesbury Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131 229 (la ‘Société’) pour tenir une assemblée générale extraordinaire de la Société (l’Assemblée). La Société a été initialement constituée sous la dénomination «Multiplex Developments 1 Luxembourg Holding S.à r.l.», suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, le 2 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 4 octobre 2007 numéro 2193 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1160 du 12 juin 2009.

L’Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d’acter que:

- I.- l’Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
- II.- l’ordre du jour de l’Assemblée est le suivant:
 1. Acceptation de la démission des gérants actuels et décharge;

2. Suppression du système à deux niveaux de gestion fournissant des gérants de classe A et des gérants de classe B avec pouvoir de signature conjointe;

3. Modification subséquente des articles 7.1, 8.2, 9.5 et 10 des statuts de la Société;

4. Nomination des gérants.

5. Divers.

III.- l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la démission des gérants A et B suivants:

- M. David John Collins, nommé gérant A le 23 novembre 2007;

- M. Jeffrey Blidner, nommé gérant A le 17 avril 2009;

- Mme. Marjoleine van Oort, nommée gérante B le 22 septembre 2009

- M. Frank Walenta, nommé gérant B le 02 août 2007

et de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de supprimer le système à deux niveaux de gestion fournissant des gérants de classe A et des gérants de classe B avec pouvoir de signature conjointe et de modifier les articles des statuts en conséquence afin de refléter le changement.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'adapter les statuts de la société à la nouvelle constitution de son conseil de gérance et de les arrêter comme suit:

Art. 7.1. «La Société est gérée par un (1) mais pas plus de cinq (5) gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s). Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres».

Art. 8.2. «Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par au moins deux gérants de la Société.»

Art. 9.5. «Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux gérants sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix, y compris la voix d'au moins deux gérants. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou tous les gérants présents

ou représentés à la réunion.»

Art. 10. «La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique de la Société, ou, le cas échéant, par la signature conjointe d'au moins deux gérants ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts».

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes comme nouveaux gérants pour une durée indéterminée:

- Mme. Marjoleine van Oort, née à Groningen (Pays-Bas) le 28 février 1967, demeurant professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg

- M. Wim Rits, né à Merksem (Belgique) le 14 juin 1970, demeurant professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

- M. Gregory Morrison, né à Toronto (Canada) le 28 décembre 1957, demeurant à HM 11 Hamilton, 7, Reld Street, 4^{ème} étage;

- M. Frank Lochan, né à San Fernando TTO (République de Trinité-et-Tobago) le 26 septembre 1940, demeurant à Oakville, 228, Lakewood Drive.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte est évalué à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: W. Rits et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juin 2010. LAC/2010/26895 Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Référence de publication: 2010076805/161.

(100089218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Blueshield Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 127.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076212/9.

(100088281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Brookfield Aylesbury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 131.227.

In the year two thousand and ten, on the eighth day of June,

before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Brookfield Aylesbury Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 131 229, hereby represented by Wim Rits, Manager, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on June 8th, 2010, (the 'Sole Partner').

The said proxy after having been signed by the proxyholder acting on behalf of the Sole Partner and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Partner appears in its capacity as sole partner of Brookfield Aylesbury S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 131 227 (the 'Company') in order to hold an extraordinary general meeting of the Company (the 'Meeting'). The Company has been incorporated under the name "Multiplex Developments 1 Luxembourg S.à r.l.", pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg on August 3rd 2007, published under N° 2221 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on October 6th, 2007 and whose Articles have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on April 24th, 2009, published under N° 1019 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on May 15th, 2009.

The Sole Partner, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. the Sole Partner holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. the Agenda of the Meeting is as follows:
 1. Acceptance of the current managers' resignation and discharge.
 2. Suppression of the two tier management system providing for class A and class B managers with joint signature power.
 3. Subsequent amendment of the articles 7.1, 8.2, 9.5 and 10 of the articles of association.
 4. Appointment of the managers.
 5. Miscellaneous.
- III. the Sole Partner has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves to accept the resignation of the following managers:

- Mr. David John Collins, appointed as A manager on 23rd November 2007;
- Mr. Jeffrey Blidner, appointed as A manager on 17th April 2009

- Mrs. Marjoleine van Oort, appointed as B manager on 22nd September 2009;
 - Mr. Frank Walenta, appointed as B manager on 3rd August 2007;
- and to give them discharge for the exercise of their mandates till today.

Second resolution

The Sole Partner resolves to suppress the two tier management system providing for class A and class B managers with joint signature power and to amend the articles of association accordingly to reflect the change.

Third resolution

The Sole Partner resolves to adapt the articles of association to the new constitution of the board of managers and to set them as follows:

Art. 7.1. “The Company is managed by one (1) or not more than five (5) managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. The manager(s) need not to be partner(s). If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The board of managers may appoint a chairman among its members”.

Art. 8.2. “Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the single manager, or if there are more than one manager, by at least two managers of the Company.”

Art. 9.5. “The board of managers can validly deliberate and act only if at least two managers are present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast, including the vote of at least two managers. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman or all the managers present or represented at the meeting.”

Art. 10. “The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the joint signatures of at least two (2) managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles”.

Fourth resolution

The Sole Partner resolves to appoint the following persons as new managers of the Company for an indefinite period of time:

- Mrs. Marjoleine van Oort, born in Groningen (The Netherlands) on 28th February 1967, professionally residing at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
- Mr. Wim Rits, born in Merksem (Belgium) on 14th June 1970, professionally residing at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
- Mr. Gregory Morrison, born in Toronto (Canada) on 28th December 1957, residing in HM 11 Hamilton, 7, Reld Street, 4th Floor;
- Mr. Frank Lochan, born in San Fernando TTO (Republic of Trinidad and Tobago) on 26th September 1940, residing in Oakville, 228, Lakewood Drive.

Estimation - Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand two hundred euro (1.200.-EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huit juin.

par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

A COMPARU:

Brookfield Holding Aylesbury S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131 229 représentée par Wim Rits, gérant, avec résidence professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 juin 2010, (l'Associé Unique’).

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique comparait en sa qualité d'associé unique de Brookfield Aylesbury S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131 227 (la 'Société') pour tenir une assemblée générale extraordinaire de la Société (l'Assemblée). La Société a été initialement constituée sous la dénomination «Multiplex Developments 1 Luxembourg S.à r.l.», suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg le 3 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 6 octobre 2007 numéro 2221 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1019 du 15 mai 2009.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I.- l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II.- l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Acceptation de la démission des gérants actuels et décharge;

2. Suppression du système à deux niveaux de gestion fournissant des gérants de classe A et des gérants de classe B avec pouvoir de signature conjointe;

3. Modification subséquente des articles 7.1, 8.2, 9.5 et 10 des statuts de la Société;

4. Nomination des gérants.

5. Divers.

III.- l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la démission des gérants A et B suivants:

- M. David John Collins, nommé gérant A le 23 novembre 2007;

- M. Jeffrey Blidner, nommé gérant A le 17 avril 2009;

- Mme. Marjoleine van Oort, nommée gérante B le 22 septembre 2009

- M. Frank Walenta, nommé gérant B le 3 août 2007

et de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de supprimer le système à deux niveaux de gestion fournissant des gérants de classe A et des gérants de classe B avec pouvoir de signature conjointe et de modifier les articles des statuts en conséquence afin de refléter le changement.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'adapter les statuts de la société à la nouvelle constitution de son conseil de gérance et de les arrêter comme suit:

Art. 7.1. «La Société est gérée par un (1) mais pas plus de cinq (5) gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s). Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres».

Art. 8.2. «Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par au moins deux gérants de la Société.»

Art. 9.5. «Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux gérants sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix, y compris la voix d'au moins deux gérants. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou tous les gérants présents ou représentés à la réunion.»

Art. 10. «La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique de la Société, ou, le cas échéant, par la signature conjointe d'au moins deux gérants ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts».

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes comme nouveaux gérants pour une durée indéterminée:

- Mme. Marjoleine van Oort, née à Groningen (Pays-Bas) le 28 février 1967, demeurant professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg

- M. Wim Rits, né à Merksem (Belgique) le 14 juin 1970, demeurant professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

- M. Gregory Morrison, né à Toronto (Canada) le 28 décembre 1957, demeurant à HM 11 Hamilton, 7, Reld Street, 4^{ème} étage;

- M. Frank Lochan, né à San Fernando TTO (République de Trinité-et-Tobago) le 26 septembre 1940, demeurant à Oakville, 228, Lakewood Drive.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte est évalué à environ mille deux cents euros (1.200.EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: W. Rits et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juin 2010. LAC/2010/26894. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Référence de publication: 2010076806/160.

(100089178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Greek Paper Manufacturing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 66.719.

In the year two thousand and ten,

On the twenty-first day of the month of June, at five p.m.

Before us Joseph Gloden, notary, residing in Grevenmacher (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Greek Paper Manufacturing S.à r.l. having its registered office at L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains incorporated by deed of Jean Seckler, notary residing in Junglingster on 30, October 1998 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number C-927 page 44453 dated 22, December 1998.

The meeting is presided over by Me Jean Hoss, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints his secretary Me Bernard Charpentier, avocat, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineers Me Elisabeth Adam, avocat, residing professionally in Luxembourg and Me Robert Kayser, avocat, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I. the shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the chairman, the secretary, the scrutineers and the undersigned notary. The said list as well as the proxies of the here represented shareholders will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. it appears from this attendance list that all the issued shares of the Company are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda

III. that the agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of article 12 to provide that the fiscal year shall begin on the 30th June and end on 29th June of the next year;

2. Amendment of article 13 to provide that as of 29th June the annual accounts are drawn up by the board.

After the following has been approved by the meeting the same unanimously takes the following resolutions:

First resolution

Article 12 of the Articles of Incorporation will be amended to read as follows:

“ **Art. 12.** The fiscal year begins on 30th June of each year (from 2009 on) and ends on 29th June of the following year. The fiscal year 2009 started on 1st January 2009 and terminated on 29th June 2009.”

Second resolution

Article 13 of the Articles of Incorporation will be amended to read as follows:

“ **Art. 13.** Every year as of 29th June the annual accounts are drawn up by the board of directors.”

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appealing all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the members of the Bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix,

Le vingt et unième jour du mois de juin, à dix-sept heures.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée Greek Paper Manufacturing S.à r.l. (la «Société»), avec siège social à L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains, constituée par acte passé par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglister, en date du 30 octobre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro C927, page 44453, du 22 décembre 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Me Jean Hoss, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Me Bernard Charpentier, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateurs Me Elisabeth Adam, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg et Me Robert Kayser, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les actions émises par la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que celle-ci est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. modification de l'article 12 pour prévoir que l'exercice social commencera le 30 juin et se terminera le 29 juin de l'année suivante;

2. modification de l'article 13 pour prévoir que les comptes annuels sont rédigés au 29 juin par le conseil.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article 12 des statuts est modifié et se lit désormais comme suit:

“ **Art. 12.** L'exercice social commence (à compter de 2009) le 30 juin de chaque année et se termine le 29 juin de l'année suivante. L'exercice comptable 2009 a commencé le 1^{er} janvier 2009 et s'est terminé le 29 juin 2009.”

Deuxième résolution

L'article 13 des statuts est modifié et se lit désormais comme suit:

“ **Art. 13.** Chaque année au 29 juin, les comptes annuels sont rédigés par le conseil de gérance.”

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. HOSS, B. CHARPENTIER, E. ADAM, R. KAYSER, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher le 22 juin 2010. Relation: GRE/2010/2070. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 22 juin 2010.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2010076956/91.

(100088716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Daumont Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 146.916.

L'an deux mille dix, le dix-sept mai.

Pardevant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DAUMONT DEVELOPMENT S.A.", avec siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 19 juin 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1416 du 22 juillet 2009. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant du 4 novembre 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2465 du 18 décembre 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marion FOKI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frédéric SICCHIA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sébastien MARTIN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de l'année sociale de la société, d'une année débutant au 1^{er} juillet et se clôturant au 30 juin de l'année suivante en une année sociale débutant le premier janvier pour se terminer le trente et un décembre.

2. Changement subséquent de l'article 14 des statuts suite au changement de l'année sociale.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer l'année sociale de la société pour la modifier en une année sociale débutant le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre.

La présente année sociale a débuté le 19 juin 2009 et se terminera le 30 juin 2010.

L'exercice social suivant débutera le 1^{er} juillet 2010 et se clôturera le 31 décembre 2010.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 14 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 14.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ MILLE EUROS (EUR 1.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. FOKI, F. SICCHIA, S. MARTIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 mai 2010. Relation: LAC/2010/22181. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Référence de publication: 2010076880/59.

(100088333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Investment and Return (I&R) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 66.697.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076374/9.

(100088243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Delphi International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 147.704.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of the month of June.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Delphi International Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number B 148369,

represented by Me Mariya Gadzhalova, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated 17th June 2010 (which after being signed ne varietur shall remain attached to the present deed to be submitted together with it to the registration formalities), being the sole member (the "Sole Member") of Delphi International S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number B 147704, incorporated by a deed of notary Me Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 17th August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C") number 1763 of 11th September 2009.

The articles of association of the Company were amended for the last time by a deed of Me Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, on 30th September 2009, published in the Memorial C number 2061 of 21st October 2009.

The appearing party declared and requested the notary to record:

1. that the Sole Member holds all the five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (€ 25) each, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda below;
2. that the items on which resolutions were to be passed were as follows:

Agenda:

(A). Increase of the issued share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (€12,500) to an amount of twelve thousand five hundred twenty-five Euro (€12,525) by the issue of one (1) additional share of a par value of twenty-five Euro (€25) in consideration for the contribution in kind by the Sole Member of five thousand one hundred (5,100) shares with a par value of nine hundred sixty-one Roubles thirty-five kopecks (RUB961.35) each in Closed Joint Stock Company PES/SCC (the "Contribution Shares") representing fifty-one percent (51%) of its shares; subscription and payment of the additional share to be issued by the Company by the Sole Member through a contribution in kind of the Contributed Shares valued at an amount of four million nine hundred two thousand eight

hundred eighty-five Roubles (RUB 4,902,885) being equivalent to one hundred twenty-eight thousand one hundred forty-one Euro and eighty-one cents (€128,141.81) at a conversion rate of RUB: EURO = 38.2614:1 as published by Reuters on 17th June 2010; approval of the valuation of the contribution in kind of a total amount of one hundred twenty-eight thousand one hundred forty-one Euro and eighty-one cents (€128,141.81); allocation of twenty-five Euro (€25) to the share capital and one hundred twenty-eight thousand one hundred sixteen Euro and eighty-one cents (€128,116.81) to the share premium.

(B). Subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the capital increase.

Thereupon, the Sole Member took the following resolutions:

First resolution:

The Sole Member resolved to increase the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (€12,500) to an amount of twelve thousand five hundred twenty-five Euro (€12,525) by the issue of one (1) additional share (the "Additional Share") of a par value of twenty-five (€25) Euro together with a share premium of an amount of one hundred twenty-eight thousand one hundred sixteen Euro and eighty-one cents (€128,116.81) to be paid up by the Sole Member.

The Additional Share has been subscribed and paid up in full together with a share premium by the Sole Member hereby represented by Me Mariya Gadzhalova, prenamed, pursuant to a proxy dated 17th June 2010, through a contribution in kind consisting of five thousand one hundred (5,100) shares with a par value of nine hundred sixty-one Roubles thirty-five kopecks (RUB 961.35) each, representing fifty-one percent (51%) of the share capital of Closed Joint Stock Company PES/SCC, a company, duly organised and existing under the laws of the Russian Federation, having its registered office at Kabelnaia St.9, 443022 Samara, Russian Federation, registered with the State Register of Legal Entities of the Russian Federation under number 1026301507275 (the "Contributed Shares").

The Contributed Shares have been further described and valued by the board of managers of the Company pursuant to a valuation report dated 18th June 2010 (which valuation report shall remain attached hereto to be registered with the present deed). The conclusion of this report is as follows: "The board of managers, on the basis of the aforementioned considers that the documentation and assurance received provide adequate substantiation as to the existence and extent of the Contributed Shares.

The board of managers is of the opinion that the contribution in kind as described above, as offered by the Company's sole member in consideration for the issue of one (1) additional share in the Company of a par value of twenty-five Euro (€25) together with a share premium of an amount of one hundred twenty-eight thousand one hundred sixteen Euro and eighty-one cents (€128,116.81), is equal to an aggregate total amount of one hundred twenty-eight thousand one hundred forty-one Euro and eighty-one cents (€128,141.81) which corresponds at least to the par value of the share to be issued by the Company plus the share premium, and that, accordingly, the Company may issue one additional share of a par value of twenty-five Euro (€25), allocate an amount of twenty-five Euro (€25) to the share capital, and record an aggregate share premium of one hundred twenty-eight thousand one hundred sixteen Euro and eighty-one cents (€128,116.81) in the books of the Company."

The Sole Member approved the above valuation of the Contributed Shares at an amount of four million nine hundred two thousand eight hundred eighty-five Roubles (RUB 4,902,885) being equivalent to one hundred twenty-eight thousand one hundred forty-one Euro and eighty-one cents (€128,141.81) at a conversion rate of RUB: EURO = 38.2614:1 as published by Reuters on 17th June 2010.

Proof of the transfer of the Contributed Shares described hereabove to the Company was given to the undersigned notary.

The meeting further resolved that out of the total subscription price of the Additional Share, an amount of twenty-five Euro (€ 25) be allocated to the share capital and an amount of one hundred twenty-eight thousand one hundred sixteen Euro and eighty-one cents (€128,116.81) be allocated to the distributable share premium account.

Second resolution:

As a result of the preceeding increase of the capital of the Company, it is resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 5.** The capital of the Company is set at twelve thousand five hundred twenty-five Euro (€12,525), divided into five hundred and one shares (501) with a nominal value of twenty-five Euro (€25) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any form whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above capital increase are estimated at approximately 1.500.- Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the appearing party, this deed is drafted in English followed by a French translation; at the request of the same person, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg, the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le dix-huitième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Delphi International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social à Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 148.369,

représentée par Me Mariya Gadzhalova, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 17 juin 2010 (laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement), étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de Delphi International S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 147.704, constituée suivant acte reçu par Me Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, le 17 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») sous le numéro 1763 du 11 septembre 2009.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Me Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, le 30 septembre 2009, publié au Mémorial C numéro 2061 du 21 octobre 2009.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. l'Associé Unique détient toutes les cinq cents (500) parts sociales émises dans la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€25) chacune, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour ci-dessous;

2. les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

Ordre du jour:

(A). Augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (€12.500) à un montant de douze mille cinq cent vingt-cinq euros (€12.525) par l'émission d'une (1) part sociale d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€25) en contrepartie de l'apport en nature par l'Associé Unique de cinq mille cent (5.100) parts sociales d'une valeur nominale de neuf cent soixante-et-un roubles et trente-cinq kopecks (RUB961,35) chacune dans Closed Joint Stock Company PES/SCC (les «Parts Sociales Apportées») représentant cinquante et un pourcent (51%) de ses parts sociales; souscription et paiement de la part sociale additionnelle devant être émise par la Société à l'Associé Unique par l'apport en nature des Parts Sociales Apportées évaluées à un montant total de quatre millions neuf cent deux mille huit cent quatre-vingt-cinq roubles (RUB 4.902.885) équivalent à cent vingt-huit mille cent quarante-et-un euros et quatre-vingt-un cents (€128.141,81) au taux de conversion de RUB: EUR = 38,2614: 1 tel que publié par Reuters le 17 juin 2010; approbation de l'évaluation des Parts Sociales Apportées d'un montant total de cent vingt-huit mille cent quarante-et-un euros et quatre-vingt-un cents (€128.141,81); allocation de vingt-cinq euros (€25) au capital social et de cent vingt-huit mille cent seize euros et quatre-vingt-un cents (€128.116,81) au compte de prime d'émission distribuable.

(B). Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

Ensuite, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (€12.500) à un montant de douze mille cinq cent vingt-cinq euros (€12.525) par l'émission d'une (1) part sociale additionnelle (la «Part Sociale Additionnelle») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€25) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de cent vingt-huit mille cent seize euros et quatre-vingt-un cents (€128.116,81) devant être payée par l'Associé Unique.

La Part Sociale Additionnelle a été souscrite et entièrement libérée ensemble avec une prime d'émission par l'Associé Unique, représenté par Me Mariya Gadzhalova, prénommée, en vertu d'une procuration datée du 17 juin 2010, par un apport en nature consistant en cinq mille cent (5.100) parts sociales d'une valeur nominale de neuf cent soixante-et-un rouble et trente-cinq kopecks (RUB961,35) chacune, représentant cinquante-et-un pourcent (51%) du capital social de Closed Joint Stock Company PES/SCC, une société, dûment constituée et existant sous les lois de la Fédération de Russie, ayant son siège social à Kabelnaia St.9, 443022 Samara, Fédération de Russie, immatriculée auprès du State Register of Legal Entities of the Russian Federation sous le numéro 1026301507275 (les «Parts Sociales Apportées»).

Les Parts Sociales Apportées ont en outre fait l'objet d'une description et d'une évaluation par le conseil de gérance de la Société en vertu d'un rapport d'évaluation du 18 juin 2010 (lequel rapport d'évaluation restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui). La conclusion de ce rapport est la suivante: "Sur base de ce qui précède, le conseil de

gérance estime que la documentation et les assurances reçues apportent des garanties suffisantes quant à l'existence et l'étendue des Parts Sociales Apportées.

Le conseil de gérance est d'avis que l'apport en nature décrit ci-dessus, tel qu'offert par l'associé unique de la Société en contrepartie de l'émission d'une part sociale additionnelle dans la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€25) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de cent vingt-huit mille cent seize euros et quatre-vingt-un cents (€128.116,81), équivaut à un montant total de cent vingt-huit mille cent quarante-et-un euros et quatre-vingt-un cents (€ 128.141,81) qui correspond au moins à la valeur nominale de la part sociale devant être émises par la Société plus la prime d'émission, et que par conséquent, la Société peut émettre une part sociale additionnelle de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€25), allouer le montant de vingt-cinq euros (€25) au capital social, et enregistrer une prime d'émission totale de cent vingt-huit mille cent seize euros et quatre-vingt-un cents (€128.116,81) dans les comptes de la Société."

L'Associé Unique a approuvé l'évaluation ci-dessus des Parts Sociales Apportées à un montant de quatre millions neuf cent deux mille huit cent quatre-vingt-cinq roubles (RUB4.902.885), équivalent à cent vingt-huit mille cent quarante-et-un euros et quatre-vingt-un cents (€128.141,81) au taux de conversion de RUB: EUR = 38,2614: 1 publié par Reuters le 17 juin 2010.

Preuve du transfert des Parts Sociales Apportées à la Société décrites ci-avant a été apportée au notaire instrumentant.

L'Associé Unique a ensuite décidé que du prix de souscription total de la Part Sociale Additionnelle, un montant de vingt-cinq euros (€ 25) soit alloué au capital social et un montant de cent vingt-huit mille cent seize euros et quatre-vingt-un cents (€128.116,81) soit alloué au compte prime d'émission distribuable.

Deuxième résolution:

En conséquence de l'augmentation de capital qui précède, il a été décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent vingt-cinq euros (€ 12.525) divisé en cinq cent une (501) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune.»

Dépenses:

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite à son augmentation de capital sont estimés à approximativement 1.500.- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M.Gadzhalova, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 juin 2010. Relation: EAC/2010/7443. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 22 juin 2010.

Référence de publication: 2010076875/185.

(100088799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Montain Sebring Générale Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 79.856.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010090418/10.

(100077879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.